

# A VENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N° 2 // MAI - JUIN 2007

## GARDE DES SCEAUX

### A la rencontre de la PJJ

Mme DATI noue le dialogue  
avec l'AC et le terrain *p. 2*

## ROLAND GARROS

### Jeux gagnants pour 60 jeunes

Des mineurs ont été invités  
sur les courts *p. 2*

## 35<sup>e</sup> MICHELET EN NORMANDIE

### Premier bilan

Zoom sur les jeunes sportifs  
de la PJJ *p. 3*

## 8<sup>es</sup> PARCOURS DU GOÛT

### Saveurs d'insertion

Une compétition chocolatée *p. 3*

## POINTS DE VUE

### 8<sup>es</sup> Rencontres

#### Scène Jeunesse

Floréal SOLER, conseiller technique -  
Martine BONNET, présidente  
de l'association Pas'sage *p. 6*

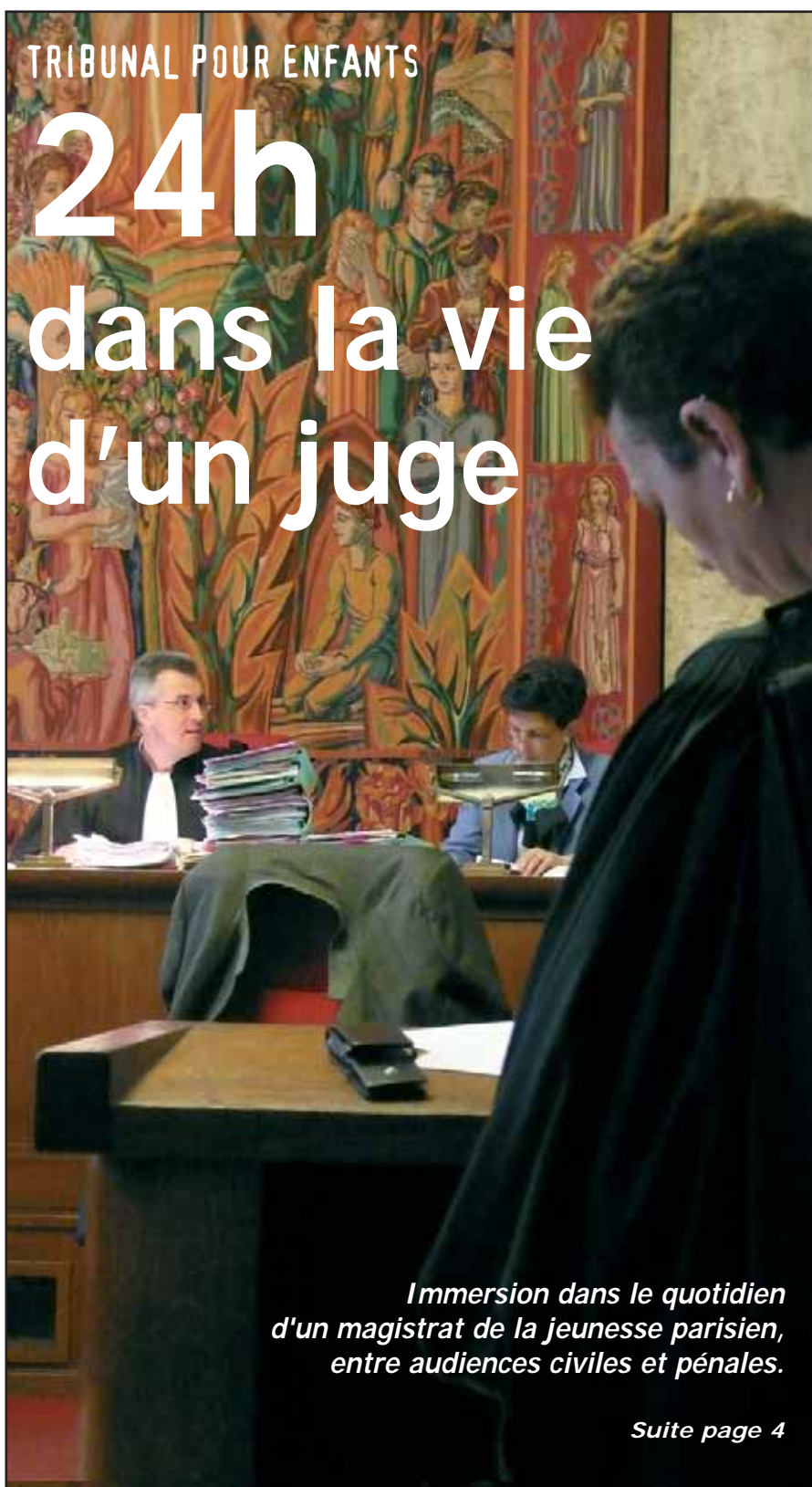
## PORTRAIT

### Un homme pressé

Dominique HAUDRY, 46 ans,  
directeur du service éducatif  
de l'EPM de Lavour *p. 8*

## TRIBUNAL POUR ENFANTS

# 24h dans la vie d'un juge



*Immersion dans le quotidien  
d'un magistrat de la jeunesse parisien,  
entre audiences civiles et pénales.*

*Suite page 4*

**ALSACE****L'Alsace construit son PSR**

Les cadres de la région ont jeté les bases du projet stratégique régional (PSR) les 10 et 11 mai. Orientations et actualité obligent, les travaux enrichis par les contributions des magistrats et du secteur associatif habilité (SAH) ont porté sur l'hébergement, l'insertion et la complémentarité. L'aboutissement de la démarche régionale est attendu pour le mois de décembre. ♦

**AQUITAINE****Restons groupés !**

Mai et juin sont l'occasion pour la région de s'investir dans les activités éducatives de groupe :

- avec l'association Drop de Béton, 20 mineurs se préparent aux événements liés à la Coupe du monde de rugby ;
- des jeunes bien entraînés ont représenté la région au Challenge Michelet ;
- le prix de la B.D « Bulles en fureur » a suscité l'engouement avec plus de 80 inscrits ! ♦

**BOURGOGNE –  
FRANCHE-COMTÉ****Retraite et art de vivre**

Après presque 40 ans passés au service de l'Education Surveillée puis de la PJJ, Jean-Jacques JOHANNOT, DD de Côte-d'Or depuis 1991, a fait valoir ses droits à la retraite. En présence de partenaires locaux et de nombreuses personnalités judiciaires, une réception en son honneur a été organisée le 4 mai 2007. Il se consacrera dorénavant à sa passion pour l'œnologie ainsi qu'à la musique. ♦

**GARDE DES SCEAUX****A la rencontre de la PJJ**

**UNE SEMAINE APRÈS SA PRISE DE FONCTIONS**, la ministre de la Justice s'est rendue le 25 mai à l'administration centrale de la PJJ puis, le dimanche 27 mai, au centre éducatif fermé (CEF) de Saint-Denis-le-Thiboult (76).

Aux sous-directions de la PJJ, le Garde des Sceaux a déclaré sa volonté d'agir rapidement dans le cadre des orientations du gouvernement et que, pour ce faire, elle avait « *besoin de la direction de la PJJ* ».

Mme DATI a souhaité une DPJJ « *force de proposition* », qui ait sa pleine place dans l'élaboration des textes et des politiques à conduire dans le domaine de la justice des mineurs.

Elle a rappelé combien chacun, à son niveau, est « *porteur des efforts communs* » et a souligné que « *le métier d'éducateur est*



Mme Rachida DATI lors de sa venue à l'administration centrale de la PJJ, ici auprès de la sous-direction du budget et de l'optimisation des moyens (SDL)

*un métier difficile. Je connais l'engagement et la motivation des personnels de la PJJ et suis très attachée à la reconnaissance et à la valorisation des compétences des professionnels par l'institution* ». Lors de sa visite au CEF de Saint-Denis-le-Thiboult, le ministre a confirmé son souhait de valoriser les prises en charge innovantes.

Accueillie notamment par le directeur de la PJJ, Philippe-Pierre CABOURDIN,

Madame DATI a visité les locaux, rencontré les jeunes placés et l'équipe éducative.

Saluant le bilan du dispositif CEF, le Garde des Sceaux a également souligné que l'amélioration des prises en charge est souvent liée à des expérimentations de terrain et sollicité la valorisation des diverses actions de suivi des multirécidivistes en collaboration systématique avec les magistrats de la jeunesse. ♦

**ROLAND GARROS****Jeux gagnants pour 60 jeunes**

**UN APPEL** lancé aux partenaires de Roland Garros a permis à une soixantaine de jeunes suivis par les services de la PJJ et de son secteur associatif habilité de se rendre aux Internationaux de Tennis. Si ce sport leur est peu connu, l'attrait du spectacle suffit à susciter l'enthousiasme : « *Il va y avoir des stars...* ». Un premier groupe a ainsi découvert le mytique court central durant un

match de 2<sup>e</sup> tour opposant Gasquet au Belge Vliegen. Respectueux du silence durant les échanges, de discrets « *Yes !* » rythmaient les régulières mais finalement vaines remontées au score du Français. La déception passée, les questions fusent. « *C'est qui Roland Garros ? Et les avantages, ça fonctionne comment ?* ». Autant d'interrogations qui permettront un travail éducatif de retour au foyer : « *Ça les*



*intéresse. On va tous suivre la suite du tournoi* » déclare une éducatrice. Devant le plaisir partagé des jeunes et de leurs encadrants, l'ensemble des sponsors souhaite renouveler l'opération l'année prochaine. ♦

## 35<sup>E</sup> CHALLENGE MICHELET Premier bilan

A L'ISSUE de la 35<sup>e</sup> édition du Challenge Michelet qui s'est déroulée dans l'agglomération rouennaise du 15 au 19 mai, le bilan global est positif. Comme chaque année, la réussite de la manifestation sportive « phare » de la PJJ a nécessité une forte implication des professionnels, notamment dans la préparation des épreuves par le comité de pilotage régional et la planification des entraînements et des sélections.

Ce souci de bonne organisation en amont a permis de trouver le juste équilibre entre la valorisation des aptitudes physiques des jeunes et le développement de qualités telles que l'assiduité, le respect de l'autre et le sens du col-



Les délégations chauffent la salle avant la cérémonie d'ouverture

Jean-François LAUNAY

lectif. Outre la bonne tenue de la manifestation, la DRPJJ Haute et Basse-Normandie, qui organisait le Challenge, dispose d'éléments d'analyse chiffrés sur les publics participants.

Avec une population de garçons fortement majoritaire puisque représentant 69% de l'effectif, ce sont précisément 326 jeunes, pour 17 ans de moyenne d'âge, qui ont participé à l'événement. Parmi eux, 33% étaient suivis au titre de l'ordonnance de 45

(26% par le secteur public ; 7% par le secteur associatif), 37% au titre de l'assistance éducative et 30% au titre d'une action de prévention.

Ce sont les délégations bretonne, francilienne et picarde qui présentent le plus fort taux de mineurs suivis au pénal (60%). Qu'en sera-t-il l'année prochaine organisée par la DRPJJ Ile-de-France ? ♦

**Infos et palmarès :**  
[challenge-michelet.com](http://challenge-michelet.com)

## 8<sup>ES</sup> PARCOURS DU GOÛT Saveurs d'insertion

**MANIFESTATION** nationale autour des arts de la table, les 8<sup>es</sup> « Parcours du Goût » se sont déroulés les 12 et 13 mai à Chalon-sur-Saône sur le thème du chocolat. Ouverts gratuitement au public, ils ont réuni, dans une compétition amicale, 33 équipes venant de toutes les régions de France, soit 182 jeunes mineurs suivis par les services de la PJJ qui, dès le 11 mai, ont monté, décoré puis animé leur stand en présentant leurs spécialités locales.

Ces Parcours sont pour les jeunes l'occasion d'une

véritable réalisation de soi puisque la compétition nécessite que les mets soient préparés en quarante minutes - pas une de plus - avant d'être présentés et goûtés par les jurys. Cela ne laisse pas de place à l'improvisation : les jeunes qui font "équipe" doivent, en amont de la manifestation, acquérir de multiples compétences : cuisine, service, décoration, présentation, capacité relationnelle... La qualité technique des prestations donnait à voir aux visiteurs, membres des jurys, professionnels de la res-



Guillaume MERZI

40 minutes pour réaliser une véritable performance culinaire

tauration, un haut niveau. Véritable point d'orgue, c'est surtout le fruit d'un travail mené tout au long de l'année par les dispositifs d'insertion, appuyés sur les compétences des services d'activité de jour, des encadrants, et des réseaux de professionnels et de parrains. ♦

## BRETAGNE – PAYS-DE-LA-LOIRE

### La formation continue...

Le Comité technique paritaire régional (CTPR) relatif à la formation s'est tenu le 15 juin 2007. Après avoir réalisé une analyse des besoins, le principe retenu est le croisement du plan régional de formation avec le projet stratégique régional. Le Pôle territorial de formation, en raison de sa proximité avec le terrain, reste le niveau privilégié d'échange sur les pratiques professionnelles. ♦

## CENTRE – LIMOUSIN – POITOU – CHARENTES

### En voiture !

La direction régionale organise un concours auprès des jeunes pour réaliser le plateau du jeu « Le Train de la Santé ». Cet outil pédagogique conçu par la commission régionale santé permettra d'aborder de façon ludique les habitudes de vie : prendre soin de soi, se protéger, avoir un rythme de vie... avec pour objectif de faire du jeune un véritable acteur de sa santé. ♦

## HAUTE ET BASSE NORMANDIE

### Le DPJJ en visite à Rouen

Le 27 mai, Philippe-Pierre CABOURDIN s'est rendu au foyer d'action éducative (FAE) de Rouen pour y rencontrer les personnels et les jeunes présents. Après s'être intéressé aux activités quotidiennes du foyer, il a échangé quelques mots avec un éducateur sous contrat. L'occasion d'évoquer les enjeux de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour la DPJJ. ♦

## ILE-DE-FRANCE

## Citoyenneté et mesures judiciaires

L'étude « Les modules "citoyenneté" et les mesures de réparation pénale mis en œuvre » sera bientôt publiée. Fruit d'une collaboration entre les services régionaux de la justice, elle traite notamment du stage de formation civique et du stage de citoyenneté. ♦

Infos : [drpjj-paris@justice.fr](mailto:drpjj-paris@justice.fr)

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

## Carton rouge à la violence

Un conflit survenu durant un match de football a donné lieu, dans le cadre d'une mesure de réparation, à un travail original sur le thème de la violence dans le sport, mené par une éducatrice de l'UEMO de Sète, Marie BRUGNANO. En partenariat avec le journal *Foot Citoyen*, une soirée-débat réunissant joueurs, arbitres, animateurs de clubs, élus et personnels de la PJJ s'est déroulée le 15 juin, permettant une médiation efficace sur ce sujet sensible. ♦

## LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNE

## La DPJJ soutient le JE agressé

Le DPJJ, Philippe-Pierre CABOURDIN, le DR Lorraine - Champagne-Ardenne, Alain SOMMACAL, le DD de la Moselle, Laurent CHARRET, ainsi que d'autres DR et DD ont tenu à assurer de leur sympathie et de leur soutien Jacques NORIS, après l'agression dont il a été victime lors d'une audience en assistance éducative. Le vice-président du TGI de Metz a en effet été poignardé par la mère d'un enfant dont il venait de renouveler le placement le 5 juin. ♦

## TRIBUNAL POUR ENFANTS

## Une journée avec Monsieur le juge

Suite de la page 1

EN CE MATIN de mai, Pierre PÉDRON, juge des enfants parisien, engloutit un second café. Dans quelques minutes, l'audience hebdomadaire du tribunal pour enfants (TPE) qu'il préside, épaulé par deux assesseurs, va débuter. Lorsqu'il rejoint la 25<sup>e</sup> chambre, les deux auxiliaires bénévoles et le représentant du ministère public font le point sur les mineurs déjà connus qui vont comparaître.

Comme souvent, les récidives et réitérations en matière de violences, qu'elles aient accompagné ou non un vol, constituent l'essentiel des cas examinés. Sur 10 dossiers, 9 condamnations à des peines - travaux d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve, emprisonnement assorti d'un sursis partiel - seront prononcées jusqu'en milieu d'après-midi.

## UN JUGE «BIEN LOTI»

Le juge PÉDRON, qui préside les débats, cherche systématiquement à faire réagir les mineurs, mais rares sont les moments où l'interaction entre le magistrat et les mineurs a lieu. Quelques-uns expliquent le contexte de l'infraction mais les arguments avancés trahissent plus des repères incertains qu'une prise de conscience. « C'est en audience que l'on découvre l'ampleur de la tâche dévolue aux édu-

cateurs en termes de travail sur le sens de la décision judiciaire et de réinsertion », confie un avocat durant une suspension. A ce propos, Pierre PÉDRON se déclare « bien loti ». L'entente avec les secteurs public et associatif habilités de la PJJ est bonne.

dernière audience d'assistance éducative, en cabinet cette fois, attend le juge. Il s'agit d'un dossier concernant une adolescente de 13 ans qui a fait l'objet d'un signalement, suite à la découverte régulière d'ecchymoses sur ses bras. Hospitalisée quel-



Jean-François LAUNAY

Le cabinet de Pierre PÉDRON, juge des enfants à Paris

« Grâce au service éducatif auprès du tribunal (SEAT), j'arrive toujours à trouver une solution pour gérer les situations urgentes, les placements ou le démarrage d'une mesure », même dans le cadre de procédures accélérées.

Les agents de ce service de la DPJJ, dans leur fonction d'aide à la décision et d'identification des structures de prise en charge, sont « compétents et très motivés par la variété des affaires » examinées.

## 1/3 PÉNAL, 2/3 CIVIL

Un tiers d'affaires pénales et deux tiers de dossiers civils. Et, précisément, une

quelques semaines, les médecins ont découvert qu'elle se cognait durant des crises de somnambulisme, mais ont écrit au juge qu'ils restaient préoccupés.

De son côté, Pierre PÉDRON découvre que les parents sont en fait séparés et que la mère semble en proie à certaines addictions. Il faut donc tenter d'y voir plus clair, même si tout danger immédiat semble exclu.

La perspective d'une investigation d'orientation éducative (IOE) n'est pas bien accueillie par le père, mais le magistrat est déterminé. Une longue journée s'achève. ♦

## DÉTENTION DES MINEURS

### Les décrets des 9 et 11 mai complétés

LA CIRCULAIRE NOR-JUSK0740097C du 8 juin 2007 présente les dispositions relatives au régime de détention des mineurs telles qu'elles ont été fixées par les décrets n° 2007-748, 749 et 814 des 9 et 11 mai 2007 relatifs au régime de détention et disciplinaire des mineurs et de donner aux

services pénitentiaires et ceux de la DPJJ les directives nécessaires à la mise en œuvre de ces textes. La loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002 et la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (LAJEC) avaient contribué à l'évo-

lution de la prise en charge des mineurs délinquants et posé le principe d'une intervention des éducateurs de la DPJJ au sein de la détention. Le caractère continu de cette intervention et la création des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) résultaient de l'ensemble de ces textes. ♦

## DROITS ET DEVOIRS

### Une laïcité plus lisible

LE PREMIER MINISTRE a diffusé, par circulaire du 13 avril 2007, aux ministres et ministres délégués la Charte de la laïcité dans les services publics, rédigée sur la base du texte proposé par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI). Elle affirme le principe selon lequel « la liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au

maintien de la paix civile ». Il s'agit d'une véritable avancée fixant le « principe républicain de laïcité » dans un contexte où cette notion a souvent fait les frais d'une définition éthérée, aux déclinaisons parfois difficiles ou polémiques. La charte expose « les garanties [que ce principe] assure et les obligations qu'il implique », tant pour les usagers que les agents des services publics. Elle



peut être affichée dans les lieux d'accueil et d'hébergement et peut être présentée « en tant que de besoin » aux organisations syndicales et aux personnels. La charte est accessible sur PJJ.net aux agents du ministère de la Justice et tenue à la disposition de leurs partenaires par les directions départementales de la DPJJ. ♦

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

### Les obligations des usagers et agents du service public

OUTRE LE DROIT d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité et du fonctionnement du service public et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène et celui de participer à l'exercice de leur culte, les usagers doivent notamment s'abstenir de tout prosélytisme, de récuser un agent ou d'autres usagers du service public, ou d'exiger une adaptation de

son fonctionnement. S'agissant des agents publics, ils sont entre autres assujettis à un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de leurs fonctions, tant dans l'expression de leurs propres convictions que dans le traitement des usagers. Les agents bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse dès lors qu'elles sont compatibles avec le fonctionnement du service. ♦

## MIDI-PYRÉNÉES

### Une vie après la PJJ



Caroline MONTAGNE

Entrée à l'Education surveillée en 1968 en tant qu'éducatrice, Françoise POUJADE a gravi les échelons de la DPJJ jusqu'à devenir directrice régionale Midi-Pyrénées en 2004. Après 39 ans au service des jeunes, elle entend consacrer sa retraite à son mandat de maire de Ribes, dans l'Ardèche. ♦

## NORD - PAS-DE-CALAIS

### Ouverture du CEF de Liévin...

Premier centre éducatif fermé public de la région, l'établissement de Liévin, dans le Pas-de-Calais, ouvrira fin juin. La structure a été présentée aux riverains le 11 mai 2007 à l'occasion d'une visite guidée des locaux. Le centre pourra accueillir 10 jeunes. ♦

## OUTRE-MER

### ... et de celui de Saint-Benoît

Le CEF Jules Palant a ouvert ses portes le 4 juin. Après quelques jours, trois mineurs y étaient pris en charge. Leur emploi du temps se structure autour de la scolarité assurée par l'Education nationale et d'ateliers techniques - informatique, cuisine et horticulture -, sportifs et artistiques encadrés par les éducateurs. ♦

**PICARDIE****Les jeunes du CPI prennent de la hauteur**

A l'initiative du centre de placement immédiat (CPI) de Laon, un groupe de jeunes, encadrés par leurs éducateurs et des guides de haute-montagne, a réussi l'ascension d'un sommet de 3 600 m en Haute-Savoie entre le 16 et le 22 avril.

Cet exploit couronne trois mois de préparation physique et un travail sur les bienfaits et les risques de la montagne. ♦

**PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR – CORSE****Trophée Sport Aventure**

Du 19 au 22 juin, dix-neuf équipes des secteurs public et associatif, composées de deux garçons et une fille pour un encadrant, se sont confrontées aux défis des activités de pleine nature : escalade, canyoning, VTT...

La prévention des risques, la solidarité et le partage étaient les premiers objectifs de la 11<sup>e</sup> édition de cette manifestation. ♦

**RHÔNE – ALPES – AUVERGNE****Un EPM ouvre, un QM ferme**

Ouvert le 11 juin, l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) du Rhône, à Meyzieu, a accueilli le 13 juin les 24 détenus du quartier mineurs (QM) de la maison d'arrêt de Lyon.

Suivront, avant la fin septembre, les détenus mineurs de Montluc et de Villefranche-sur-Saône, parmi lesquels quelques jeunes filles. A Lyon, l'ancien quartier mineurs sera transformé en quartier pour arrivants majeurs. ♦

**A PROPOS DES RENCONTRES SCÈNE JEUNESSE À ANIANE (HÉRAULT) DU 31 MAI AU 2 JUIN 2007****Floréal Soler, conseiller technique à la DRPJJ Languedoc-Roussillon**

« PARTANT du constat que nos jeunes sont exclus des circuits classiques de la culture, les éducateurs de "L'Autre École" (CAEI Montpellier) les ont entraînés dans l'aventure en se rapprochant de professionnels du théâtre et du cirque. C'était à la fin des années 1990.

Pour eux qui considèrent avec méfiance tout ce qui ne fait pas partie de leur environnement, l'accès à la culture est un acte éducatif majeur en ce qu'il mène à l'échange. On donne à voir ce que l'on a créé, on découvre ce que l'autre a inventé.



Le festival Scène Jeunesse est né en 2000 à Montpellier.

Dès l'année suivante, il s'est installé à Aniane avec le soutien de la municipalité. D'autres régions se

sont vite intéressées à la formule qui alterne ateliers pratiques la journée et présentation de spectacles le soir.

Pour mieux rendre compte de ces échanges le festival a été rebaptisé Rencontres Scène Jeunesse en 2004.

L'appui de la DPJJ a permis à la huitième édition des Rencontres d'acquiescer une dimension nationale : 120 jeunes de 13 services répartis dans six régions ont participé, comme acteurs et spectateurs. Et comme le spectacle doit continuer nous préparons déjà la 9<sup>e</sup>... » ♦

**Martine Bonnet, présidente de l'association Pas'sage**

« CHAQUE ANNÉE, je me demande ce que je fais dans cette galère. Et à chaque fois, un petit miracle me le rappelle. Je me souviens de jeunes, arrivés en trainant le pas, qui après quelques heures voulaient déjà repartir.

Et c'est là qu'ils sont tombés sur un groupe de Comedia dell'Arte. Ils ne comprenaient pas un traître mot d'italien mais sont restés fascinés pendant des heures.

C'est pour ça que depuis sept ans, notre compagnie travaille à ce rendez-vous annuel.

Quand enfin arrivent les Rencontres, voir ci et là les

jeunes découvrir la calligraphie, la mosaïque ou encore répéter leur spectacle, quel plaisir !



L'édition 2007 a su relever de nouveaux défis, on a proposé dix ateliers artisti-

ques, douze spectacles mais également des sports de plein air.

La rencontre singulière et improbable entre professionnels de la PJJ et créateurs du monde artistique permet de placer la culture au cœur de l'action éducative. Et c'est fondamental. Tous les jeunes accueillis depuis la première édition ont exprimé un même besoin de rencontre, de changer d'air.

Par les Rencontres Scène Jeunesse, on travaille à ce que la culture devienne un réel facteur de valorisation, de socialisation et d'insertion des jeunes dont la PJJ a la charge. » ♦

## 13<sup>E</sup> LÉGISLATURE

### Renforcement de la lutte contre la récidive

LE PROJET DE LOI, adopté en Conseil des ministres du 13 juin et examiné par le Sénat à partir du 5 juillet, prévoit des peines minimales de l'ordre d'un tiers de la peine maximale encourue pour les crimes et délits passibles de trois ans d'emprisonnement et plus. En cas de première récidive, le juge peut prononcer une peine inférieure,

par une décision spécialement motivée tenant compte « des circonstances de l'infraction, de la personnalité de son auteur ou de ses garanties d'insertion et de réinsertion ». En cas de deuxième récidive, le juge ne peut prononcer une peine inférieure à la peine minimale que si le condamné présente des « garanties

exceptionnelles d'insertion ou de réinsertion ». Les mineurs bénéficient de « l'atténuation de peine » en cas de première récidive. Les 16-18 ans, en cas de deuxième récidive pour des crimes ou délits violents ou de nature sexuelle, encourront une peine identique aux majeurs, sauf décision spécialement motivée. ♦

## ENPJJ

### Les agents se préparent

LES PERSONNELS du CNFE-PJJ qui suivront la délocalisation de la formation à Roubaix ont été accueillis par le maire, René VANDIERENDONCK, pour une visite de la ville et une réunion préparatoire - logement, emploi du conjoint, scolarité des enfants - dans la perspective de leur arrivée en 2008. ♦

## A LIRE

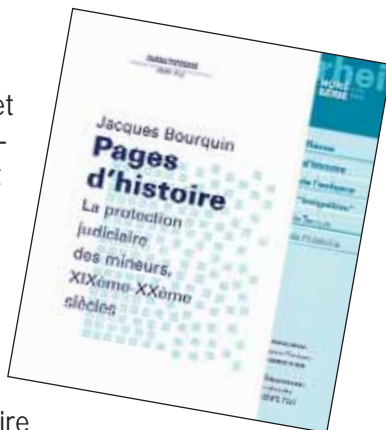
### Revue de détails au CNFE-PJJ

LE CNFE-PJJ publie un numéro hors série de sa Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière" (RHEI) écrit par Jacques BOURQUIN. Intitulé *Pages d'histoire*, il est entièrement consacré à la protection judiciaire des mineurs aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et s'avère utile pour saisir et mettre en perspective des enjeux constamment d'actualité.

Le CNFE-PJJ publie également le troisième numéro de sa revue scientifique *Sociétés et jeunesse en dif-*

*ficulté*. Entièrement - et exclusivement - disponible sur le site Internet <http://sejed.revues.org>, elle s'intéresse aux enfants et aux jeunes en difficulté sociale ou familiale, ainsi qu'aux dispositifs de protection et d'éducation - voire de soins - spécifiques.

Au sommaire de cet opus, des articles consacrés à l'évaluation en protection de l'enfance, à l'histoire familiale dans les écrits d'assistance éducative, aux



regards croisés sur la perception de la violence langagière de populations scolaires issues de l'immigration, ainsi que des notes de lecture très complètes. ♦

## JUSTICE DES MINEURS

### Les avocats débattent

LA CONFÉRENCE des bâtonniers a organisé le jeudi 28 juin à Paris une journée de réflexion intitulée : « Où va la justice des mineurs ? Nouveau droit, nouvelle défense ». Françoise ANDRO-COHEN, conseiller pour les mineurs auprès du Garde des Sceaux, a lancé la journée de réflexion. Madeleine MATHIEU, sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation, a abordé la question de l'enquête de personnalité. ♦

## EVALUATION

### La Picardie planche sur les outils

DANS LE CADRE de la mise en œuvre de la loi du 2 janvier 2002, la DRPJJ Picardie a lancé un partenariat avec le Master 2 Evaluation des politiques publiques de l'université de Picardie et le Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique. Pendant quatre mois, étudiants, chercheurs et professionnels ont élaboré des outils

d'évaluation adaptés aux réalités des services dans trois structures de la région (FAE, UEMO, UEAJ). Au-delà de la mesure de la "qualité" qui vise une amélioration de l'action éducative, l'évaluation est aussi conçue comme un vecteur d'évolution des pratiques au regard des droits des usagers. Un premier rapport est prévu à l'automne. ♦

## AGENDA

Date	Événement
22 juin	Visite de la future Ecole nationale de la PJJ à Roubaix
20 octobre	Bulles en Fureur, Rennes
24 octobre 4 novembre	Rencontres de la Villette, Paris
22 au 25 novembre	Salon de l'Éducation, Paris
27 au 30 novembre	Festival du film d'éducation, Evreux

DOMINIQUE HAUDRY, 46 ANS, DIRECTEUR  
DU SERVICE ÉDUCATIF DE L'EPM DE LAVAUR

## Un homme pressé

J - 3 AVANT l'ouverture, l'homme virevolte, téléphone greffé à l'oreille. Dominique HAUDRY, directeur du service éducatif de l'établissement pénitentiaire (EPM) de Lavaur, dans le Tarn, se découvre sprinter du quotidien. Installer le proviseur qui va superviser les enseignants attendus en septembre, choisir quelles activités socio-culturelles organiser dès l'été dans l'attente de la rentrée

« Faire de ce nouvel outil une réussite »

scolaire... A ces problématiques qu'il s'emploie à résoudre s'ajoutent les réunions avec son homologue de l'Administration pénitentiaire, les directions territoriales et l'administration centrale de la PJJ, son équipe... Entre une conversation téléphonique et une discussion de couloir, il se déclare porté par le « bon stress » généré par l'arrivée imminente des douze premiers détenus en provenance du quartier pour mineurs de la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses. Les circonstances le font parler assez directement à ses interlocuteurs, « pressé [qu'il est] que ça tourne ».

C'est donc très directement qu'il explique sa présence à la tête de l'un des premiers services éducatifs en EPM. « Il faut être cohérent. Je ne suis pas juge de l'opportunité de mettre des mineurs en prison. Quand c'est le cas, je considère que cela fait partie de nos missions d'y travailler, car c'est en détention que les plus en difficulté atterrissent ».

L'incarcération ne doit plus être seulement un temps de protection de la société, mais aussi « un temps utile, qui permet de préparer la sortie des jeunes dans des délais très courts ».

Pour cet ébéniste de formation qui a baroudé jusque dans l'Océan Indien et exercé plusieurs métiers, son entrée à la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse comme agent technique d'éducation en 1992 fut une révélation professionnelle. Il a ensuite gravi un à un tous les échelons de la maison PJJ dès que les conditions d'ancienneté requises étaient réunies. En 1998, il passe donc éducateur avant de décro-



Dominique Haudry

cher le concours de directeur en 2005 et d'être affecté au foyer d'action éducative (FAE) de Mayenne.

Aujourd'hui entouré d'une équipe qui partage sa vision de la détention, sa grande découverte est « celle des surveillants

pénitentiaires, loin des représentations habituelles ». Ils sont, « comme nous, jeunes, volontaires et prêts à s'investir pour faire de ce nouvel outil une réussite ». Le téléphone sonne. Dominique HAUDRY décroche et s'éloigne, à nouveau pressé. ♦



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Dépôt légal et ISSN en cours

Avenirs / DPJJ / Ministère de la Justice - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01 - Tél. : 01.44.77.74.43

Directeur de la publication : Philippe-Pierre Cabourdin • Rédacteur en chef : Jean-François Launay

Rédaction : Fabrice Audebrand, Songué Baleck, Gilles Belair, Martine Bonnet, Eliane Catusse, Nadine Chaïb, Séverine Chardin, Denis Collinet, Vincent Coulon, Manuel Feig, Philippe Gourichon, Stéphane Idrac, Martine Joly, Frédérique Mathieu, Claudine Merlier, Guillaume Merzi, Dominique Perigois, Floréal Soler, Magali Tchatat, André Ronzel, Yves Vandenberghe

Réalisation graphique : Estelle Aguilera (Scicom) - Alain Jaspard • Impression - Routage : Qualipromo

